

REVENDEICATIONS DU 21 AVRIL 2011

MONTAGE

1) Gravitaire W204/W212 : l'évacuation des emballages W212 ne se fait pas correctement et il faut systématiquement les pousser. Sur W204, c'est l'arrivée des emballages qui pose problème, il faut à chaque fois les tirer. Ces problèmes ont déjà été signalés mais à quand une action ?

REPONSE DU DRH

Le problème a été soumis aux Méthodes, qui recherchent une solution.

2) Pourquoi n'y a-t'il pas de prime de douche pour le personnel travaillant sur les postes 10-15 de la ligne W204/W212 où l'on utilise de la graisse (postes très salissants) ?

REPONSE DU DRH

Des pinces sont fournis avec les pots de graisse, et pour les postes très salissants des tabliers sont à disposition du personnel.

3) Le technicien remplaçant peut-il signer un bon de sortie lorsque le manager est absent et le technicien indisponible ?

REPONSE DU DRH

La règle veut que si le manager et le technicien ne sont pas là il faut s'adresser au responsable de service.

4) Poste ravitailleur NCV3 équipe 1 et 2 surchargé. Un chronométrage a été effectué et a conclu à une surcharge évidente de travail. Quelles solutions seront apportées ?

REPONSE DU DRH

Ce problème a été traité. C'est planifié pour cet été, lorsque la ligne sera à l'arrêt.

GENERALITES

5) Les pommeaux de douche des vestiaires Dame 1 et 2 sont hors d'usage. Quand seront-ils remplacés ?

REPONSE DU DRH

Le remplacement vient d'être effectué.

6) Suite à l'accord des négociations salariales 2010, peut-on encore cumuler les congés payés avec des RTT lors des vacances d'été ?

REPONSE DU DRH

NON.

7) Lors d'une demande d'un ou plusieurs jours de congés payés, dans quel délai le manager doit donner une réponse positive ou négative pour que le personnel puisse s'organiser ?

REPONSE DU DRH

Il n'y a pas de délai.

8) Quelle est la politique de la direction pour les congés payés non pris avant fin mai, sachant que dans certains services/lignes des salariés n'ont pas pu les prendre suite à des manque de personnels ?

REPONSE DU DRH

D'après la règle, il faut solder les congés payés pour fin mai. Dans les cas où certaines personnes n'ont pas pu utiliser tout leurs congés, elles voir avec leur manager.

CAS PARTICULIER